Agence Régionale de Santé Occitanie

Le 29 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

La rougeole continue à progresser en Occitanie
Une seule protection : la vaccination

Depuis plusieurs mois, le nombre de cas de rougeole augmente en Occitanie, ce qui témoigne d'une circulation active du virus. Face à cette situation, l'Agence régionale de santé rappelle que le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole, c'est de se faire vacciner !

Déjà plus de 320 cas de rougeole cette année en Occitanie

*Source Agence nationale de santé publique / Sante publique France

Depuis le début de l'année 2019, **324 cas de rougeole ont été déclarés à l'ARS Occitanie, ce qui représente plus d'1/4 des cas déclarés en France.** Au total, 91 personnes ont été hospitalisées et 29 ont présenté des complications (encéphalite, pneumopathies). Les enfants de moins de 5 ans sont les plus concernés. Trois départements sont principalement touchés : la Haute-Garonne, l'Aude, et les Pyrénées-Orientales*.

Le **caractère très contagieux de la rougeole** et une **couverture vaccinale insuffisante** sur l'ensemble de nos départements, sont deux facteurs qui pourraient favoriser le redémarrage d'une épidémie dans notre région. Dans plus de 9 cas sur 10, les personnes infectées sont non ou insuffisamment vaccinées (1 seule dose). À ce jour, aucun département en Occitanie n'atteint les 95% de couverture vaccinale de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), taux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour permettre l'élimination de la maladie*.

Pour se protéger et protéger les plus fragiles, un seul reflexe : la vaccination

Pour être protégé efficacement, une seule solution : la vaccination. Le vaccin ROR est recommandé dès l'âge de un an, mais aussi chez les adultes nés après 1980. Consultez votre carnet de santé pour vérifier que vous êtes bien protégé.
Les professionnels de santé, les professionnels de la petite enfance et les enseignants sont également fortement incités à vérifier leur statut vaccinal. Se vacciner c'est aussi protéger les plus fragiles qui ne peuvent pas être vaccinés : nourrissons de moins de 6 mois, femmes enceintes, personnes immunodéprimées...

Une maladie très contagieuse qui peut être grave

Souvent **considérée à tort comme bénigne, elle peut entrainer de graves complications** (pneumopathie, encéphalites...) et des hospitalisations. La rougeole n'est pas qu'une maladie de l'enfance, elle concerne aussi les adolescents et les adultes. Elle se caractérise par une forte fièvre, associée à une toux, une rhinopharyngite ou une conjonctivite, puis par une éruption cutanée.

La rougeole est 10 fois plus contagieuse que la grippe, **un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes.** Elle se transmet très facilement d'une personne à l'autre par l'air, lors de toux, éternuements, mouchage, ou par contact avec des objets contaminés (jouets, mouchoirs, ...). Si vous pensez avoir la rougeole ou si vous avez été en contact avec une personne infectée, contactez rapidement votre médecin et prévenez-le avant de vous déplacer. Il pourra ainsi adapter son mode de consultation afin de limiter le risque de contagion.

Une déclaration obligatoire par les professionnels de santé

La rougeole est **une maladie à déclaration obligatoire.** Le signalement à l'ARS par les professionnels de santé qui suspectent ou diagnostiquent un cas de rougeole est fondamental car il permet de mettre en œuvre rapidement des mesures de prévention autour des cas afin de limiter la propagation du virus.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr | @ARS_OC sur Twitter

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à **20 personnes**

Les jeunes enfants, les adolescents et les jeunes adultes sont **les plus concernés**

La vaccination est la meilleure protection

Je suis né en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné
- Je n'ai pas mon carnet de santé

→ Je consulte mon médecin

Je suis né avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole dans ce cas je suis protégé

→ En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller

Pour en savoir plus consultez :

- → L'affiche et le dépliant grand public édités par l'ARS Occitanie
- → Le site vaccination-info-service .fr (Agence nationale de santé publique/Santé publique France)
- → Le dernier Point de situation épidémiologique en Occitanie (Agence nationale de santé publique/Sante publique France)

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr | @ARS_OC sur Twitter

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON	04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU	04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier) sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI	05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse) anne.cianfarani@ars.sante.fr